



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/534
22 octobre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session
Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Prix des Nations Unies en matière de population

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport du Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population sur le Prix des Nations Unies en matière de population, créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 36/201 du 17 décembre 1981. Ce rapport, qui couvre l'année 1996, a été établi conformément à la décision 1982/112 du Conseil économique et social, en date du 26 avril 1982.

ANNEXE

Rapport sur le Prix des Nations Unies en matière
de population (1996)

I. INTRODUCTION

1. L'Assemblée générale a adopté le 17 décembre 1981 la résolution 36/201, intitulée "Création du Prix des Nations Unies en matière de population". Ce prix est décerné chaque année à une ou plusieurs personnes, une ou plusieurs institutions ou toute combinaison de personnes et d'institutions, afin de récompenser le travail le plus remarquable accompli en vue de sensibiliser l'opinion aux questions de population ou pour contribuer à leur solution.

2. C'est au Comité d'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population que revient le soin de choisir le ou les lauréats. Ce comité est composé de 10 représentants d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies élus par le Conseil économique et social pour une période de trois ans.

3. En 1994, le Conseil économique et social a élu pour siéger au Comité pendant une période de trois ans, à compter de janvier 1995, les représentants des pays suivants : Bélarus, Burundi, Cameroun, El Salvador, Guatemala, Inde, Japon, Pays-Bas, Philippines et Zaïre. Le Secrétaire général et le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) sont membres de droit. Le Directeur exécutif fait fonction de secrétaire du Comité. Le Prix consiste en un diplôme, une médaille d'or et une somme d'argent.

4. Le 5 décembre 1986, l'Assemblée générale, par sa décision 41/445, a modifié le paragraphe 1 de l'article 2 de l'annexe de sa résolution 36/201 de façon que le Prix puisse être décerné à la fois à une personne et à une institution.

5. Le 26 mai 1987, le Conseil économique et social, dans sa décision 1987/129, a modifié en conséquence le règlement intérieur du Comité d'attribution du Prix.

6. En janvier 1996, le Comité a élu M. Julio Armando Martini Herrera (Guatemala) président.

7. Ayant été désignées membres honoraires, les cinq personnalités éminentes ci-après ont joué un rôle consultatif auprès du Comité : M. Dirk van der Kaa (Pays-Bas), Mme Shidzue Kato (Japon), M. Miguel de la Madrid Hurtado, ancien Président du Mexique; Mme Victoria Sekitoleko, Ministre de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche de la République de l'Ouganda et Mme Robin Chandler Duke, Présidente de Population Action International.

II. PRIX DES NATIONS UNIES EN MATIÈRE DE POPULATION POUR 1996

8. Au total, 24 candidatures ont été présentées pour le Prix des Nations Unies en matière de population de 1996. Après avoir soigneusement examiné les différents dossiers et entendu les vues des membres honoraires, le Comité d'attribution du Prix a décidé de décerner le Prix de 1996 à Leticia Ramos Shahani (Philippines) et à Pathfinder International.

9. Leticia Ramos Shahani (Philippines) a été choisie par le Comité en raison du rôle déterminant qu'elle a joué pendant plus de 30 ans dans le domaine de la population. Mme Shahani est aux Philippines la principale avocate des droits de l'homme et des questions de population, y compris leurs incidences sur le développement social, la santé publique et la stabilité de l'environnement. Elle a préconisé la création aux Philippines du Comité national de la population et du développement en 1988, à une époque où aucun membre du Congrès philippin n'évoquait publiquement les questions de population. Mme Shahani joue un rôle très actif sur le plan international en sa qualité de membre du Forum asiatique de parlementaires sur la population et le développement, du Comité mondial de parlementaires sur la population et le développement et de la Croix-Verte internationale. Elle a exercé des fonctions à l'Organisation des Nations Unies et a été Secrétaire générale de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, tenue à Nairobi en 1985.

10. L'organisation non gouvernementale Pathfinder International a été choisie en raison des efforts qu'elle n'a cessé de déployer pendant 38 ans pour mettre au point et améliorer des programmes de planification familiale et sensibiliser le public aux questions de population. Fondée en 1957, elle a joué un rôle très actif dans le domaine de la population, en octroyant des fonds et une assistance technique bien avant que la plupart des gouvernements aient commencé à financer des programmes dans le domaine de la population. Elle a été à l'origine de nombreux progrès dans le domaine de la planification familiale – souvent dans des circonstances particulièrement difficiles – grâce à une politique consistant à investir dans des individus et des organisations qui s'emploient à mettre des services de planification familiale à la disposition de ceux dont les besoins sont les plus pressants. Elle a facilité l'exécution de plus de 2 000 programmes dans plus de 30 pays en fournissant une assistance sous diverses formes : formation, services spécialisés de caractère technique, programmes à l'intention des adolescents, organisation et méthodes pour la prestation de services, mise en place de programmes intégrés de planification familiale et prévention des maladies sexuellement transmissibles, y compris le VIH/sida. Dans plusieurs cas, Pathfinder, grâce à des fonds obtenus auprès de sources privées, a aidé à financer des programmes nationaux pour lesquels aucune aide financière étrangère n'était disponible.

III. FONDS D'AFFECTION SPÉCIALE

11. Au 1er janvier 1995, les avoirs du Fonds d'affectation spéciale pour le Prix des Nations Unies en matière de population se chiffraient à 730 078 dollars. Le revenu des intérêts perçu s'est élevé à 49 846 dollars. Le montant total des dépenses engagées en 1995, y compris les prix décernés, s'est élevé à 42 185 dollars. Au 31 décembre 1995, le solde de fin d'exercice s'établissait à 737 739 dollars.
